

Des voix: Non.

Une voix: C'est encore Howard qui accélère les choses.

M. le vice-président adjoint: Je sais que les députés sont fatigués et qu'il est difficile de rester attentif.

[Français]

—avoir le plus d'attention possible, mais je crois que la présidence a encore bien compris que quelqu'un s'oppose et ne veut pas donner son consentement unanime.

[Traduction]

Pour la troisième fois je voudrais savoir si le comité acquiesce à l'unanimité à la demande du député de retirer l'amendement.

Des voix: D'accord.

M. Howard: Comme il semble y avoir quelque doute je vous demanderais, monsieur le président, de mettre la question aux voix. En d'autres termes, je n'y acquiesce pas.

Une voix: Ne demandez pas le consentement encore une fois.

M. le vice-président adjoint: Que ceux qui sont pour la motion veuillent bien se lever.

(L'amendement de M. Andre est rejeté par 126 voix contre 0.)

M. le vice-président adjoint: Je déclare la motion rejetée.

(L'article 16 modifié est adopté.)

(L'article 17 est adopté.)

(Les annexes A, B, C et D sont adoptées.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. Munro (Hamilton-Est) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

● (0250)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je suppose que je devrais, à l'heure qu'il est, demander à la Chambre de se montrer indulgente.

Une voix: Soyez humble.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je désire très sérieusement exprimer quelques propos. Je le répète, mes collègues et moi-même sommes déçus que le bill qui vient de franchir l'étape du comité et qui, naturellement, avec l'appui des trois autres partis deviendra loi, contient beaucoup moins d'avantages pour les intéressés qu'il le devrait. Par conséquent, conformément à la ligne que nous avons adoptée tout au long de son étude, nous voterons contre ce bill.

J'ai dit dès le début que mes collègues et moi-même sommes tout aussi conscients que quiconque des difficultés que la crise actuelle a entraînées dans de nombreux secteurs au Canada et de la nécessité pour le Parlement à un moment comme celui-ci de prendre des mesures afin de supprimer la cause de ces difficultés. Mais je répète ce que j'ai déjà dit—la répétition dans cette Chambre n'a rien d'extraordinaire—que précisément parce que le Parlement a jugé nécessaire de supprimer des droits à certains Canadiens que la loi leur donne, afin d'empêcher des gens de continuer à faire la grève lorsqu'ils l'ont commencée, de

Exploitation des chemins de fer—Loi

les empêcher de commencer la grève lorsqu'ils ont le droit en vertu de la loi, comme dans le cas des employés des ateliers et des employés itinérants, lorsque le Parlement prend cette responsabilité, il a le devoir d'être juste envers ceux dont il supprime les droits.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Qu'advient-il des petits gens qui subissent des conséquences désastreuses?

M. Lewis: Je dirais que le projet de loi qui passera maintenant en troisième lecture est injuste envers ceux qu'il pénalise. Néanmoins, le fait que le bill a été amélioré est une caractéristique de notre processus démocratique et parlementaire. Je sais que sous un rapport, les députés du gouvernement sont peu satisfaits de l'augmentation de 30 à 34c. et ainsi de suite, mais sous beaucoup d'autres rapports, par suite des recommandations faites par les membres des partis de l'opposition, des membres du parti conservateur et de mon parti, d'autres articles du projet de loi ont assuré une plus grande sécurité aux employés participant à la grève et qui ont été mis à pied. J'ai regardé la télévision, j'ai écouté la radio et j'ai vu des manifestations dans l'enceinte du Parlement, de l'amertume et de la frustration des participants à la grève que ce projet de loi veut voir se terminer. Je les ai entendus à la radio, à la télévision et en personne hier scander en chœur qu'ils ne reprendront pas le travail.

Souvent, à la Chambre, beaucoup d'entre nous se sont retrouvés dans une position minoritaire sur un sujet donné. Nous avons perdu la bataille, non seulement mes collègues et moi-même mais d'autres députés à la Chambre. Nous avons perdu une cause pour laquelle nous avons lutté et que nous considérons comme de grande importance pour nous, nos idéaux, le Canada et sa population. Mais nous avons appris à accepter le résultat, le résultat démocratique, la décision du Parlement.

Je comprends la frustration et la colère de ceux qui sont touchés par cette loi et à qui on ordonne de retourner au travail dans des conditions qui ne leur sont pas pleinement acceptables. Mais ce sont eux qui décideront de leur ligne de conduite. Je tiens à souligner qu'à notre avis, et je crois de l'avis de tous les députés de la Chambre, tous les Canadiens doivent accepter la décision du Parlement. Ceux qui entendent délibérément défier la loi adoptée, même si elle n'est pas entièrement juste à leur endroit, n'aideront pas la cause des grévistes ni celle des employés. Parce qu'il n'est pas entièrement juste à l'endroit des intéressés des chemins de fer, nous ne pouvons que voter contre le bill en troisième lecture.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à dire au nom de mon parti que nous espérons que c'est la dernière fois qu'on nous demande d'adopter ce genre de mesure législative parce que nous croyons qu'il y a une meilleure solution.

● (0300)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire dire très brièvement que c'est à regret que nous allons appuyer ce projet de loi, puisque ce n'est pas une façon démocratique et régulière de régler un conflit ouvrier. Une chose est sûre, cependant; c'est que ce projet de loi a été amélioré par le travail parlementaire, et notre parti est heureux du fait qu'au moins des députés des autres partis ont reconnu l'importance de parler d'indexer les salaires sur l'indice du coût de la vie. Voilà une chose que nous réclamons depuis longtemps dans tous les sec-